

**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

95 rue de la Liberté - 33073 BORDEAUX cedex
Tél. : 56 00 04 00 - Fax : 56 00 04 91

S3PI Aquitaine
Commission Estuaire de l'Adour

Compte rendu de la réunion du 11 juin 1997

Etaient présents :

Monsieur Amiel	DRIRE
Monsieur Arambide	Adjoint au maire d'Anglet
Madame Arlas Capdeville	Mairie de Tarnos Urbanisme/Développement
Monsieur Baillard	Les Forges/Tarnos
Madame Birles	Conseillère municipale de Tarnos
Monsieur Boccardo	IDEAL/CADE
Monsieur Botella	Environnement Intervention
Monsieur Colibeau	CCI Bayonne Pays Basque
Monsieur Consejo	S.T. Ville d'Anglet
Monsieur Delmond	DRIRE
Madame Fontenas	Maire de Tarnos
Monsieur Guillot	Raffinerie du Midi
Monsieur Ivandekics	LBC Bayonne
Monsieur Jacqué	Maire du Boucau
Monsieur Jeanson	Aciéries de l'Atlantique
Monsieur Lapuyade-Aufoo	DRIRE
Monsieur Lalanne	Maire Adjoint de Tarnos
Monsieur Lasplacettes	Maire adjoint de Tarnos
Monsieur Loyce	CADE
Monsieur Milbled	CCI Landes
Monsieur Pachon	CADE
Monsieur Poïmiroo	Turboméca
Monsieur Savary	DDE 64
Monsieur Sédès	DRIRE

Ordre du jour :

Le risque technologique :

- Cadre réglementaire;
- L'analyse et la maîtrise des risques ;

- Le contrôle et la surveillance.

Résultats d'autosurveillance de l'Aciérie de l'Atlantique.

Intervention sur la gestion des risques : M. Delmond, DRIRE

I Prévention

II Diminution des conséquences

I Prévenir

L'étude des dangers doit permettre de déterminer les accidents susceptibles de se produire en fonction des produits utilisés, des procédés, des équipements, ...d'en évaluer les conséquences, pour ensuite proposer des dispositions afin de prévenir ou maîtriser ces accidents potentiels. Cette étude est réalisée par l'exploitant. Pour son analyse critique l'intervention d'un tiers expert peut être requise. L'évaluation des risques résiduels : gravité et probabilité d'occurrence qui, par exemple, fait intervenir l'analyse de fiabilité des systèmes mis en oeuvre (voir en annexe 1: arbre de défaillance), conclut cette étude.

II Réduire les conséquences : plans de secours, contraintes d'urbanisation et information du public.

Deux *plans de secours* d'urgence sont élaborés à partir de l'étude de dangers, pour organiser la réaction en cas de dysfonctionnement grave des installations.

Le POI, Plan d'Opération Interne, prévoit les mesures à prendre lorsque les conséquences de l'accident sont circonscrites dans le site industriel. Il est mis en oeuvre sous l'autorité du responsable du site qui active les moyens de lutte internes et souvent fait appel aux services de secours externes SDIS. Lorsque l'accident risque d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet déclenche le PPI, Plan Particulier d'Intervention, et coordonne l'ensemble des secours.

Contraintes d'urbanisme pour limiter la densité de population à proximité des installations. A partir du scénario le plus catastrophique envisageable (même si cet événement est hautement improbable) sont définies deux zones, Z1, Z2, soumises à des restrictions d'urbanisation (généralement zones concentriques centrées sur les installations à risques voir en annexe2).

Aciérie de l'Atlantique

M. Amiel, DRIRE, présente les résultats concernant la mesure des poussières aux différents points de mesure qui ne font pas apparaître de problèmes particuliers. Il indique que 2 autres campagnes de mesure auront lieu en 97 et que par la suite il y aura 4 campagnes par an.

Plusieurs intervenants font cependant état de problèmes dus aux poussières, au voisinage

de l'usine, celles-ci pouvant être relâchées pendant certaines phases du processus de traitement des ferrailles où les fumées ne sont pas canalisées par la cheminée.

Les résultats des mesures de bruit sur la rive gauche (point 9) font apparaître un dépassement des niveaux sonores autorisés (voir annexes 3, 4 et 5)

En ce qui concerne la consommation d'eau les contrôles indiquent une consommation dépassant les quantités prévues.

La séance est levée après avoir fixé au 24 septembre la date de la prochaine réunion au cours de laquelle seront abordés deux questions principales :

- la gestion des risques à la Raffinerie du Midi et dans l'entreprise LBC Bayonne*
- mesures de radioactivité sur le site "RENO".*